

# Prix de thèse sur la ville

## 7e édition - 2012

Organisé par l'APERAU<sup>1</sup> INTERNATIONALE, le CERTU<sup>2</sup>, la FNAU<sup>3</sup>, le PUCA<sup>4</sup>, le **Prix de thèse sur la ville** a pour objet de récompenser les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française, et traitant de la ville avec :

- une **ouverture interdisciplinaire** ;
- une **dimension spatiale** sensible dans la façon de traiter les thèmes abordés ;
- une **approche théorique et critique** d'une part, concrète ou opérationnelle d'autre part, ces deux dimensions s'enrichissant l'une l'autre ;
- une **réflexion sur l'action et (ou) vers l'action** ;
- une **dimension personnelle et innovante** dans la démarche ;
- un **cadre de référence international**.

Ce Prix a pour but d'encourager les chercheurs à engager des doctorats sur la ville dans ses différentes dimensions et d'inciter les professeurs et les centres de recherche à les soutenir dans cette orientation. Les prix sont décernés par un jury constitué d'universitaires et de professionnels réputés.

### Prix

Le Grand Prix est honoré d'une récompense de 3 000 euros.

Les prix spéciaux sont honorés chacun d'une récompense de 1 000 euros.

### Démarches

Peuvent concourir au Prix 2012, les auteurs des thèses soutenues entre le **1er janvier 2011** et le **31 décembre 2011** qui répondent à l'objet défini dans le préambule.

Les candidats doivent impérativement envoyer **avant le 29 février 2012, sous risque de refus** :

- ✓ le **texte complet** de leur thèse avec la date de soutenance et la liste des membres du jury avec leur fonction dans le jury ;
- ✓ l'**introduction et la conclusion** de la thèse paginées, identifiées (en haut ou bas de page : titre de la thèse, nom, prénom du docteur, année) à part ;
- ✓ d'une manière autonome, un **résumé paginé** de 20 000 caractères au plus (espaces, ponctuations compris), portant sur la problématique, la méthodologie et les principaux résultats identifiés (en haut ou bas de page : résumé-titre de la thèse, nom, prénom du docteur, année) ; y sera associée la liste des mots clefs retenus pour la thèse ;
- ✓ un **CV** avec une adresse personnelle (si possible) e-mail valide ;
- ✓ le **titre de tous les fichiers** avec le nom du docteur et la nature du document (Cf. : DUPONT Nicole - CV).

Chaque document doit impérativement être fourni sous format papier et électronique (Word PC ou .pdf ou .rtf, sur support CDROM, clef USB ou DVD).

Les critères de diffusion de la thèse seront précisés par le candidat (cf. règlement).

Les documents sont à adresser à :

Prix de thèse sur la ville – Marie-Noëlle MILLE  
CERTU – DÉPARTEMENT URBANISME  
9 rue Juliette Récamier  
69456 LYON Cedex 06

Renseignements :

[marie-noelle.mille@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-noelle.mille@developpement-durable.gouv.fr)

**Le règlement est consultable sur le site web de l'APERAU, du CERTU, de la FNAU, du PUCA.**

<sup>1</sup> Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme [<http://aperau.org/>]

<sup>2</sup> Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques [[www.certu.fr](http://www.certu.fr)]

<sup>3</sup> Fédération nationale des agences d'urbanisme [<http://www.fnau.org>]

<sup>4</sup> Plan urbanisme construction architecture  
[<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/>]